

Réunion du 2 février 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2015/56 - Frais d'hébergement - Autres établissements - 4224
Mise en place d'une convention avec l'association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation (ARSEA) et d'une convention avec l'association du foyer Oberholz, pour la prise en charge et l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs confiés au service protection de l'enfance en appartements collectifs.**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne un avis favorable au président du Conseil Général pour le versement d'un acompte d'un montant de 246 400 € à l'association régionale spécialisée d'action sociale (ARSEA) ;
- approuve la convention financière et d'objectifs jointe en annexe passée pour 3 ans sous réserve du vote des crédits à chacun des budgets concernés du Département ;
- donne un avis favorable au président du Conseil Général pour le versement d'un acompte d'un montant de 102 080 € à l'association du foyer Oberholz ;
- approuve la convention financière et d'objectifs jointe en annexe, passée pour 3 ans, sous réserve du vote des crédits à chacun des budgets concernés du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150202-lmc191075-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/02/15